






Le Long Pont – Code 12

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES	
	ZCc	5,39 ha	X : 177389
	ZCr	22,13 ha	Y : 142648
	ZD	2,69 ha	

Le Long Pont fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt. Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Le Long Pont est traversé par la Ghète, qui prend sa source au bois de Grand-Leez.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives. On y observe notamment des espèces peu courantes telles que le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Le site du « Long Pont », historiquement occupé par des prairies marécageuses, renferme notamment des plans d'eau creusés dans les années 1960 dont les destinations actuelles sont la chasse et la pisciculture. Ces étangs restent cependant fort intéressants sur le plan régional pour l'avifaune aquatique et paludicole, comme les fuligules milouin et morillon, pour lesquels ceux-ci représentent un site de reproduction important. Le martin-pêcheur est par ailleurs très régulièrement observé et se reproduit certaines années.

Le site abrite également des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies à laîche des marais (*Carex acutiformis*) et laîche paniculée (*Carex paniculata*), des phragmitaies et des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laîches (*Carex sp.*), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure

Le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) ainsi que les rousserolles effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*) sont régulièrement repérés. Le coucou gris (*Cuculus canorus*) et le pigeon colombin (*Columba palumbus*) y sont également cantonnés.

Le site abrite des batraciens tels que la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*). De nombreux insectes y sont présents tels que des papillons et des odonates (plus de 20 espèces recensées) comme l'orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) et l'agrion élégant (*Ischnura elegans*). Un coléoptère protégé en Wallonie, le capricorne musqué (*Aromia moschata*) y a été observé.

Espèces remarquables

Capricorne musqué (<i>Aromia moschata</i>)	Orthétrum réticulé (<i>Orthetrum cancellatum</i>)
Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)	Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)
Pâturin des marais (<i>Poa palustris</i>)	Sélin (<i>Selinum carvifolia</i>)
Petite berle (<i>Berula erecta</i>)	Laîche paniculée (<i>Carex acpaniculata</i>)
Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site




Alnus glutinosa, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche sp.*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Carex acutiformis*, *Carex paniculata*, *Cirsium arvense*, *Chenopodium quinoa*, *Chenopodium rubrum*, *Coryllus avellana*, *Crataegus sp.*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*,

Eupatorium cannabinum, Festuca gigantea, Glechoma hederacea, Heracleum sphondylium, Iris pseudacorus, Lathyrus pratensis, Lemna minor, Lotus pedunculatus, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Myosoton aquaticum, Nasturtium officinale, Persicaria amphibia, Persicaria hydropiper, Persicaria lapathifolium, Phalaris arundinacea, Phragmites australis, Pimpinella major, Plantago lanceolata, Populus sp., Ranunculus sceleratus, Rumex obtusifolius, Salix alba, Salix spp., Sambucus nigra, Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Sparganium erectum, Typha latifolia, Urtica dioica, Valeriana repens, Veronica anagallis-aquatica, Veronica beccabunga.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau »;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (*Conyza canadensis, Datura stramonium, Fallopia japonica, Lemna minuta*) : les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives – Laboratoire d'Ecologie Gembloux Agro-Bio Tech sont disponibles en ligne sur <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>
- Favoriser une zone de liaison entre le Long Pont et la roselière (à restaurer) au nord-ouest du bois de Grand-Leez;
- Lutter contre les espèces animales invasives (bernache du canada, ouette d'Egypte, rat musqué) ;
- Minimiser les impacts de l'élevage intensif de colverts, entraînant la dégradation de la roselière, une pollution organique du ruisseau et une pollution génétique sur les populations de colverts « sauvages » ;
- Minimiser les impacts de l'élevage extensif d'écrevisses ;
- Gérer la problématique du nourrissage (gagnage) de gibier au sein de ce site Natura 2000 ;

Le Laid Mâle – Code 11

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES	
	ZCc	3,44 ha	X : 176335
	ZCr	9,91 ha	Y : 141350
	ZD	15,51 ha	

Le Laid Mâle fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt. Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Au Laid Mâle, seule la partie ouest n'est pas reconnue Natura 2000.

Le site s'étend en rive droite de l'Orneau, au lieu-dit "Laid Mâle", en amont et en aval de la confluence de la Ghète, un ruisseau prenant sa source dans le Bois de Grand-Leez. L'ensemble du site abrite des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaias à laïche des marais (*Carex acutiformis*) et laïche paniculée (*Carex paniculata*), des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laïches (*Carex sp.*), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure du site.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives.

Au Laid Mâle, le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) ainsi que les rousserolles effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*) sont régulièrement observés. La chouette effraie (*Tyto alba*) chasse dans les alentours du site. Et l'hypolaïs ictérine (*Hypolaïs icterina*) y est parfois entendu.

Le capricorne musqué (*Aromia moschata*), un coléoptère protégé, y a été observé en 2007. Celui-ci affectionne particulièrement les vieux saules. De nombreuses espèces de libellules y sont recensées, notamment le leste brun (*Sympecma fusca*).

Le site est également une zone importante pour la reproduction de batraciens, attestée par la présence de nombreux têtards dans la Ghète.

Espèces remarquables

Capricorne musqué (<i>Aromia moschata</i>)	Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	Chouette effraie (<i>Tyto alba</i>)
Petite douve (<i>Ranunculus flammula</i>)	Petite berle (<i>Berula erecta</i>)
Laïche paniculée (<i>Carex paniculata</i>)	Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>)
Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)	Laïche à bec (<i>Carex rostrata</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Artemisia sp.*, *Callitriche sp.*, *Callitriche stagnalis*, *Caltha palustris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Cardamine amara*, *Cardamine hirsuta*, *Carex acutiformis*, *Carex paniculata*, *Cirsium oleraceum*, *Conyza canadensis*, *Coryllus avellana*, *Datura stramonium*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Geranium dissectum*, *Iris pseudacorus*, *Lamium*

purpureum, Lemna minor, Lemna minuta, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Mentha aquatica, Nasturtium officinale, Phragmites australis, Plantago lanceolata, Populus sp., Ranunculus flammula, Salix alba, Salix spp., Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Stellaria media, Typha latifolia, Urtica dioica, Urtica urens, Veronica beccabunga,...

Propositions d'actions

- Mettre le site sous statut de réserve naturelle ;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude; tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau » pour les zones concernées (la partie est du site est intégré au réseau Natura 2000) ;
- Gérer la colonisation forestière et arbustive des milieux humides ouverts, en vue du maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et boisés ;
- Mener des actions concrètes et visibles, notamment sur les terrains appartenant à la commune de Gembloux :
 - Les déchets divers dont des inertes au Laid Mâle devraient être enlevés et le site entièrement dévolu au développement de la nature et à la cohérence du réseau écologique.
 - Une sensibilisation de la population concernant l'intérêt biologique et patrimonial du site pourrait être envisagée afin d'enrayer ou au moins limiter les apports de déchets. Le chemin « rue du Laid-Mâle » pourrait alors constituer un sentier de découverte.
- Créer une zone tampon au nord de la rue du Laid Mâle pour diminuer les apports d'intrants agricoles et le ruissellement, cause de problèmes d'embâcles et d'enrichissement excessif du site en matières azotées ;
- Gérer la problématique du nourrissage (gagnage) de gibier au sein de ce site Natura 2000 ;
- Remplacer l'alignement de résineux en bordure du site par une haie vive d'essences indigènes et réenvisager la présence d'une mesure agro-environnementale en bordure nord ;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (*Conyza canadensis, Datura stramonium, Fallopia japonica, Lemna minuta*)
- Envisager une restauration écologique de l'ancienne sablière, située à l'est du Laid-Mâle, notamment afin d'y accueillir une population d'hirondelles de rivages ;
- Restaurer la prairie humide, située à l'extrémité ouest du site, dans laquelle des travaux de drainage ont été réalisés (en 2007, des inventaires réalisés dans le cadre des SGIB rapportent la présence d'une mégaphorbiaie) ;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 57 : Aulnaie marécageuse



© Launoy S.

**Figure 58: Prairie humide à populage des marais
(*Caltha palustris*)**



© Launoy S.

Figure 59 : Prairie humide



© Launoy S.

**Figure 60 : Touradons de lâche paniculée (*Carex
paniculata*)**



© Launoy S.

**Figure 61 : Aulnaie marécageuse en bordure de cours
d'eau**



© Launoy S.

Figure 62 : Cours d'eau